

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux (30 novembre 2022), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux (7 décembre 2022), à 20h, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Sandra DUPRE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT-MODAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU

Etaient absents excusés : Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Josiane SOURBES,

Madame Claudie VECCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Bornes recharge voiture électrique

Le syndicat TE47 recense les besoins de bornes électriques et la volonté des communes d'accueillir une ou plusieurs bornes sur son territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de faire acte de candidature pour 1 borne au centre du village.

2 – Attributions de compensation 2022

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-161-2019 du 26 décembre 2019 instaurant la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI (Code Général des Impôts) qui prévoit la possibilité de fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-002-2022 du 2 février 2022 approuvant le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'année 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-113-2022 du 16 novembre 2022 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2022 ;

Monsieur/Madame le Maire rappelle que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charge dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). C'est une dépense obligatoire de l'EPCI, la fiscalité économique étant transférée de plein droit à l'EPCI.

La révision libre des attributions de compensation est soumise à approbation des communes membres concernées.

Il vous est proposé en annexe le montant révisé des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- ✓ **D'acter** la révision libre du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2022, conformément à l'annexe jointe,
- ✓ **De notifier** la présente délibération au Président de la Communauté de C

Annexe : Attributions de compensations révisées

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 -- REVISION LIBRE							
COMMUNE	Montant au 31 décembre 2019	Mise à disposition agent pour missions d'archiviste et mise en place du RGPD	Participation aux frais déjà engagés auprès du CDG47 mission RGPD	Participation aux frais de transport des sorties scolaires	Participation aux travaux de voirie de compétence intercommunale	Participation charges fin. centre vaccination COVID-19 Espace d'Albret	Montant attribution de compensation 2022
ANDIRAN	46 151 €	-162,52 €	3 030,00 €				49 018,48 €
BARBASTE	106 803 €	-1 119,09 €					105 683,91 €
BRUCH	96 275 €	-558,80 €					95 716,20 €
BUZET-SUR-BAISE	359 417 €	-962,51 €		601,25 €	-166,00 €		358 889,74 €
CALIGNAC	20 521 €	-368,08 €		307,50 €			20 460,42 €
ESPIENS	11 825 €	-280,52 €		42,50 €			11 586,98 €
FEUGAROLLES	160 070 €	-730,23 €		220,00 €			159 559,77 €
FIEUX	5 666 €	-258,99 €					5 407,01 €
FRANCESSAS	96 823 €	-558,06 €		681,25 €			96 946,19 €
FRECHOU	2 746 €	-164,75 €			-440,80 €		2 140,45 €
LAMONTJOIE	25 887 €	-388,12 €					25 498,88 €
LANNES	3 143 €	-276,80 €					2 866,20 €
LASSERRE	821 €	-54,92 €					766,08 €
LAVARDAC	310 887 €	-1 666,02 €		260,00 €			309 480,98 €
MEZIN	171 933 €	-1 184,40 €		240,00 €			170 988,60 €
MONCAUT	18 380 €	-463,07 €					17 916,93 €
MONCRABEAU	23 439 €	-539,51 €		361,25 €	-607,36 €		22 653,38 €
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	12 403 €	-455,65 €					11 947,35 €
MONTESQUIEU	60 125 €	-576,62 €					59 548,38 €
MONTGAILLARD-EN-ALBRET	6 198 €	-135,81 €					6 062,19 €
NERAC	1 373 255 €	-5 119,03 €			-6 912,17 €	7 798,34 €	1 369 022,14 €
NOMDIEU	3 930 €	-184,78 €					3 745,22 €
POMPIEY	5 603 €	-166,23 €					5 436,77 €
POUDENAS	15 678 €	-189,24 €		221,00 €			15 709,76 €
REAUP-LISSE	17 030 €	-448,23 €					16 581,77 €
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	22 002 €	-253,80 €		135,00 €			21 883,20 €
SAINT-PE-SAINT-SIMON	2 198 €	-156,58 €					2 041,42 €
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	7 119 €	-187,01 €					6 931,99 €
SAUMONT	4 476 €	-189,98 €					4 286,02 €
SOS-GUEYZE-MEYLAN	48 341 €	-497,21 €			-363,00 €		47 480,79 €
THOUARS-SUR-GARONNE	1 728 €	-158,81 €					1 569,19 €
VIANNE	69 959 €	-758,43 €			-166,00 €		69 034,57 €
XAINTRAILLES	13 308 €	-308,72 €		197,50 €			13 196,78 €
TOTAL	3 124 140 €	-19 522,52 €	3 030,00 €	3 267,25 €	-8 655,33 €	7 798,34 €	3 110 057,74 €

3 – Caveau provisoire

Il existe deux options : utiliser un caveau inutilisé (1 place possible) ou monter un caveau en dur (permet 2 places). Cette deuxième option coûte environ 2200€.

Il est suggéré de demander un 2^{ème} devis.

La question est posée de l'utilité d'un caveau provisoire.

4 – Noël des séniors

Bernard BOUGNAGUE et Nathalie LABAT-MODAT distribueront les chocolats de Noël à raison d'une boîte par foyer pour les personnes de plus de 70 ans. 50 boîtes ont été achetées.

5 – Extension réseau d'assainissement

Eau47 avait annoncé un coût de 15 000€ oralement pour desservir le secteur mais le devis reçu s'élève à 20 000€ avec une participation de 50% de la commune.

VU l'arrêté inter-préfectoral n°47-2022-03-21-00001 en date du 21 mars 2022 portant actualisation des compétences transférées au syndicat EAU47 au 21 mars 2022 et de ses statuts ;

VU la délibération du Syndicat EAU47 N°22_045_CBIS du 31 mars 2022 relative à la détermination des règles de financement des équipements.

VU demande de la commune de Moncaut en date du 28 juillet 2022 pour la réalisation d'extension du réseau d'assainissement au Syndicat EAU47 ;

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur Proposition du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité

PREND ACTE du montant prévisionnel de 20 000€ HT pour l'ensemble des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ;

DONNE son accord pour la participation de la collectivité aux travaux indiqués ci-dessus pour un montant prévisionnel de 10 000€, calculé selon les règles du Syndicat EAU47.

Description des travaux d'assainissement	Montant total en € HT	Participation EAU47 en €	Participation collectivité en €
Renouvellement du réseau <i>Réseau PVC DN 200 mm</i>	7000	7000	-
Extension de réseau pour urbanisation <i>Réseau PVC DN 200 mm</i>	20 000	10 000	10 000
Total ASSAINISSEMENT	27 000	17 000	10 000

ACCEPTE le principe du paiement avant le lancement des travaux de 50% de la participation prévisionnelle et du solde de celle-ci à la réception des travaux ajusté sur le montant définitif des travaux.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

7 – Questions diverses

Illuminations de Noël

Les lumières devant l'école seront installées mais celles habituellement positionnées devant la mairie et le porche de l'église ne seront pas mises en place pour des raisons d'économie.

Chemins ruraux

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a signé des devis pour remettre en état des chemins ruraux (chemin de Lascabannes, chemin de Pouey et chemin de Craqué) chemins nécessitant d'importants travaux de réfection

Organisation des vœux

Il est proposé de faire un apéritif le vendredi 6 janvier à 19h. La préparation se fera le jeudi 5 janvier à 18h.

Chèques KADEOS des agents

Bernard BOUGNAGUE les distribuera

Repas avec les agents

Le repas du 2 décembre ayant été annulé, Il est proposé d'organiser le repas annuel le vendredi 13 janvier.

Fin du conseil municipal : 22h10